

« Cercles concentriques excentriques », œuvre de Felice Varini au château et remparts de la Cité médiévale de Carcassonne jusqu'au 30 septembre 2018. Événement organisé conjointement par le Centre des monuments nationaux, la région Occitanie et le Passe Muraille dans le cadre de IN SITU patrimoine et art contemporain. www.remparts-carcassonne.fr



photos © André Morin

L'art en extérieur : nouveau défi de l'assurance

La dégradation fin avril de l'œuvre éphémère et non-assurée de Felice Varini sur les remparts de la Cité de Carcassonne invite à se pencher sur la difficulté des manifestations artistiques en extérieur à trouver une couverture assurantielle adéquate. Contraints à l'autoassurance, les événements en espace public sont pourtant en pleine expansion. Confrontation des points de vue.

Par Sarah Hugounenq

Telle une déflagration, le dessin se propage en ondes concentriques sur les puissants remparts de la citadelle médiévale de Carcassonne. Par cette anamorphose moderne faite de fines feuilles d'aluminium peintes, Felice Varini, artiste suisse, modifie la perception de l'espace par une illusion d'optique. Ce jeu de dupes éphémère, entre peinture et architecture, n'est

pourtant pas du goût de tout le monde. Alors que des citoyens dénoncent une dépense inutile et une défiguration du château comtal, fin avril, l'œuvre est vandalisée, ses bandes de couleur arrachées, obligeant le gestionnaire de l'événement, le Centre des monuments nationaux, à porter plainte contre X. Seul hic, l'installation n'est pas assurée. « Pour l'heure, les œuvres en extérieur ne trouvent aucun système d'assurance », déplore Aurélia Sleurs, coordinatrice des projets

à l'association Passe Muraille, co-organisateur de l'événement et spécialiste des manifestations artistiques en extérieur. *Les assureurs refusent totalement de nous prendre en charge. Je ne reçois même pas de proposition ! Si ici*

Pour des œuvres éphémères, sans valeur marchande, la solution est souvent d'assurer leur montage.

<< Nous prévoyons dans le budget de production le fait de ne pas avoir d'assurance. >>

L'œuvre est éphémère, la situation est encore plus problématique pour les manifestations que nous organisons avec des œuvres de musées, pour lesquelles l'assurance est une condition sine qua non au prêt. » Et Pierre Plancheron, directeur de l'association, d'ajouter : « Nous avons beaucoup d'événements dans l'espace urbain, dans la nature, au fil de sentiers, des lieux complètement ouverts sans possibilité de surveillance et où des médiateurs sont présents mais sur des plages horaires précises. Or, les assureurs ne proposent des solutions que pour des œuvres exposées dans des espaces fermés, avec un gardiennage continu. Mais, même dans ces cas-là, le coût est souvent exorbitant. » Les structures souvent modestes portant ce type d'événements se tournent donc vers la générosité des assureurs via un mécénat de compétence ou le cadeau de la prime, ainsi que l'a consenti encore l'an passé XL Catlin pour l'événement Par-



L'intervention d'un artiste contemporain sur un monument historique suppose au préalable le respect de toutes les normes de conservation propres au patrimoine classé.

cours Saint-Germain-des-Prés à Paris. Mais, la demande ne fait pas toujours recette auprès de preneurs de risques qui par la suite devront prendre en charge les éventuels sinistres.

AUTOASSURANCE

Pour pallier cette lacune dans l'offre assurantielle, l'association a donc décidé de recourir à un système d'autoassurance. « Nous prévoyons dans le budget de production le fait de ne pas avoir d'assurance en dédiant une enveloppe pour la maintenance et prévenons en amont l'artiste (généralement compréhensif) que l'œuvre ne sera pas assurée », confie Pierre Plancheron. Ainsi, les dommages sur l'œuvre de Felice Varini sont réparés par les techniciens dont le temps de travail a été surestimé volontairement pour couvrir ce genre de désagrément. Voir les assureurs tourner le dos à ces manifestations dans les espaces publics est d'autant plus étonnant qu'elles ont le vent en poupe et se développent à grande vitesse. Outre cette édition de « IN SITU Patrimoine et art contemporain » en région Occitanie, il convient de citer le parcours auvergnat « le Partage des eaux », celui du Pic Saint-loup « Au bord des paysages », de la Biennale de Saint-Paul-de-Vence ou des « Horizons arts naturels » en Sancy. « Nous devons mener une réflexion avec tous les organisateurs de manifestations similaires afin de s'adresser ensemble aux assureurs et de mutualiser les risques », espère Pierre Plancheron. Tandis que sa collègue plaide pour que « les assureurs soient mieux formés aux spécificités de l'art contemporain (calcul des valeurs, connaissance des artistes...). Il est souvent difficile d'échanger avec eux sur ces sujets car ils manquent de spécialistes ». Face à des œuvres éphémères dont la valeur marchande est donc inexistante, la solution est souvent d'assurer le montage de l'œuvre, c'est-à-dire de recourir à une couverture



Le Centre des monuments nationaux (CMN) a déposé plainte contre X le 25 avril suite à l'arrachage d'une partie de l'œuvre de Felice Varini qui s'affiche actuellement sur les murs du château comtal et les remparts historiques de la Cité de Carcassonne.

pour marchandise et non œuvre d'art. Inconvénient, l'exposition n'est pas couverte.

GARANTIR LE RISQUE ANNULATION ?

Face aux lacunes de l'assurance dommage, la garantie annulation peut-elle être convoquée ? Un sinistre important pourrait obliger à une fermeture partielle ou définitive de l'événement. « Si ces garanties sont plus judicieuses pour une œuvre éphémère que l'assurance dommage, elles sont difficiles à mettre en place. Comment projeter les chiffres de la perte d'exploitation ? Comment quantifier le nombre de personnes que l'installation éphémère attire en plus du monument visitable en temps normal ? », souligne Jacques Lemoine, directeur général France d'Eeckman. Et de poursuivre : « Il y a des solutions d'assurance pour ces cas mais il faut faire de la dentelle : considérer la durée de l'événement, le matériau de l'œuvre, les risques encourus... Il faut du temps et de l'analyse que la réduction des délais d'organisation ne permet plus aujourd'hui. On se retrouve avec des demandes insensées d'as-

urance a minima dès le premier euro de dommage, complètement déconnectées des valeurs d'œuvres parfois de plusieurs centaines de milliers d'euros et qui plus est sans aucun système de gardiennage ! Les organisateurs sont prêts à payer pour un artiste, et négligent les aspects techniques (coût d'assurance, de transport, de protection, aspects juridiques...). C'est comme si vous achetiez une Ferrari sans avoir les moyens d'en changer la roue ! » En écho, les organisateurs se plaignent d'un manque de formation sur l'assurance, hormis celle dispensée annuellement par le Cipac, mais parfois trop « scolaire » selon certains. Face à cette impasse, une garantie semble, elle, en plein essor : la responsabilité civile. « La RC est devenue systématique, reconnaît Pierre Plancheron. L'art contemporain est ludique : les gens se font photographier avec, montent dessus... Aujourd'hui, le premier risque que nous évaluons est le dommage corporel au public, puis aux biens. Le dommage sur l'œuvre arrive en dernier. » Il ne tient qu'aux assureurs d'inverser la tendance ! ■